

Délibérations du Conseil Municipal du 01 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire,

Date de la convocation : mardi 25 mars 2025

Présents :

Charles DAYOT, Hervé BAYARD, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Jean-Marie BATBY, Claudie BREQUE, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Philippe EYRAUD, Delphine LEBLANC, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Mathieu ARA, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Françoise LATRABE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Bruno MINDE, Jean-Noël CAPDEVILLE

Procurations :

Pascale HAURIE a donné pouvoir à Mathis CAPDEVILLE,
Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA,
Nathalie GARCIA a donné pouvoir à Philippe DE MARNIX,
Pierre MERLET-BONNAN a donné pouvoir à Bruno ROUFFIAT,
Jean-Baptiste SAVARY a donné pouvoir à Frédéric DUTIN.

Nombre de membres afférents	35
Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>30</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>35</u>

N° DEL20250401-058

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.



Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Création d'emplois au 1^{er} mai 2025 (iso-effectif)**

Un agent du parc technique municipal (responsable d'unité) a réussi le concours de technicien territorial. Afin de valoriser le parcours de cet agent, des missions complémentaires (catégorie B) vont lui être confiées. Il est donc proposé de créer le poste suivant afin de pouvoir le nommer (son emploi initial sera supprimé à l'issue de sa période stage si titularisation) :

- Création d'un emploi dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra

ARTICLE 2 -

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 040-214001927-20250401-250401H1576H1-DE

